



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 11 février 2021

ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS (PRFB) DE MARTINIQUE

Prévu par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) de 2014, le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) a fixé les orientations et les objectifs de la politique forestière nationale pour la période 2016-2026. À l'échelle régionale, des programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) découlant du PNFB ont été rédigés sous l'égide de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), coprésidée par le préfet de région et le président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, en charge des forêts, vient d'approuver, par arrêté ministériel du 22 janvier 2021, le PRFB de Martinique pour la période 2019-2029 :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/texte_jo/JORFTEXT000043070351

Ce document est la concrétisation d'un travail et d'une concertation menés depuis la constitution de la CRFB par arrêté préfectoral du 25 février 2018, et validé par la commission le 8 décembre 2020 après consultation du public et recueil de l'avis de l'Autorité Environnementale.

Les 8 groupes de travail organisés sur deux sessions en janvier et mars 2019 ont permis de rassembler tous les acteurs concernés par la forêt, et de rédiger le PRFB autour de la volonté de créer une filière forêt-bois, de protéger et valoriser le patrimoine forestier et sa biodiversité, de participer à l'autonomie alimentaire et à la production de ressources locales, de faire connaître les forêts privées et leurs propriétaires, et de former et soutenir les professionnels forestiers.

Il se décline en un plan stratégique fixant les objectifs et un plan de 18 actions déterminant entre autres, les actions prioritaires. Les 4 axes stratégiques sont les suivants :

- contribution des forêts à l'économie ;
- fonctions environnementales des forêts ;
- forêt et grand public ;
- gouvernance pour la forêt.



Premier document de politique forestière pour la Martinique, le PRFB aborde tous les sujets en lien avec les forêts privées et publiques et constituera dorénavant le cadre réglementaire de référence pour les différents plans, programmes et schémas au niveau régional, en lien avec la problématique forestière.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Juliette Mouche de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique au 05 96 71 21 27